



Champ d'indemnisation aléas thérapeutique

Par **rucama**, le **22/12/2008** à **15:23**

Ma femme est décédée lors de l'accouchement de notre 3ième enfant en 2001, cet accident peut il rentrer dans le cadre d'indemnisation pour aléas thérapeutique ?

Par **guilotine**, le **08/01/2009** à **11:04**

bonjour toutes mais condoléances, rnrnsa n'est pas aussi simple il faut déjà déterminer avec certitude si c'est bien un aléas thérapeutique ou une erreurs médicales la un médecin expert est indispensable c'est évidemment purement médicales.rnrnJe vous propose un liens utile ou vous pourrais consulter a loisir les différentes étape et divers,rnrn**avant tous** :rnrnse qui n'est pas dit aux liens c'est que en réalité Oniam et **une commission de recours amiable déguiser** se qui fait que aux final vous avez deux options soit:rnrn vous passer par la commission Amiable interne hôpital clinique ou divers la ou sa c'est passer,rnrn ou par ONIAM ,rnrnclairement inter hôpital c'est bien plus rapide pour aux final le même résulta c'est donc la solution la meilleur,rnrnOniam étant plus une solution par défaut de commission inter hôpital,rn si aux final rien ne vous conviens vous pourrez ensuite contester ailleurs mais la une aide juridique vous sera indispensable rnrn**le liens** <http://www.oniam.fr/> rnrnbonne lecture rnrncordialement